

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 1091)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 84

présenté par
Mme Berger

ARTICLE 18

À l'alinéa 22, après la première occurrence du mot :

« prêteur »,

supprimer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.